

**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DE LA REGIE DEPARTEMENTALE**  
**DU TRAMWAY DU MONT BLANC**

**Séance du 25 février 2026**

Régie départementale du Tramway du Mont Blanc  
35 Place de la Mer de Glace  
74400 Chamonix

---

**N° 02 - Délibération n° CA-RTMB-2026-22 à CA-RTMB-2026-24**

---

M. le Président de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc certifie que les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 23 avril 2026, et ont été certifiées exécutoires le 23 avril 2026 date de publication du registre des délibérations sur internet.

Ce procès-verbal de séance a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 23 avril 2026 après avoir été approuvé par le conseil d'Administration lors de sa séance du 31 mars 2026.

**Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des deux derniers chiffres.**

# Régie départementale du Tramway du Mont Blanc

Séance du Conseil d'administration du 25 février 2026

Délibérations n° CA-RTMB-2026-22 à CA-RTMB-2026-24

N°	OBJET
CA-RTMB-2026-22	FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS
CA-RTMB-2026-23	ADHESION A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES - ANCV
CA-RTMB-2026-24	ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE France (SNTF – DSF)

# Registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc

## Séance du 25 février 2026

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc, dûment convoqué le 19 février de l'an deux mille vingt-six, s'est réuni de droit, en visioconférence, le 25 février 2026 à 18h45, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc.

### Administrateurs présents en visioconférence :

Mme Cathy ATHANASE,  
M. Stéphane BRASSAC,  
M. Daniel DEPLANTE,  
Mme Marie-Christine FAVRE,  
Mme Agnès GAY,  
Mme Claire GRAND JACQUES,  
Mme Myriam LHUILLIER,  
Mme Patricia MAHUT,  
Mme Odile MAURIS,  
Mme Marie-Antoinette METRAL,  
Mme Magali MUGNIER,  
M. Martial SADDIER,  
M. Lionel TARDY.

### Sont absents et représentés :

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Antoinette METRAL,  
Mme Marion GAUBERT, ayant donné pouvoir à Mme Marie-Christine FAVRE,  
M. Éric GAZANION, ayant donné pouvoir à Mme Cathy ATHANASE.  
Mme Christine JANIN, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,  
M. Jean-Philippe MAS, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE,  
M. Fabien SAGUEZ, ayant donné pouvoir à M. Lionel TARDY.

### Invités et excusés :

M. François DAVIET,  
Mme Fabienne DULIEGE.

### Assistent à la séance en visioconférence :

M. Grégoire CHAVANEL, Directeur de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc,  
Mme Ludivine MONTET, Assistante de Direction de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc,  
M. Jérôme DUSSERT, Directeur du Département de la Haute-Savoie en Charge des DSP,  
M. Patrice VIVIER, Directeur général adjoint DGA infrastructures et Mobilités du Département de la Haute-Savoie.

## **Procès-verbal de séance du Conseil d'administration de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc du 25 février 2026.**

Le conseil d'Administration débute à 18h45.

Le quorum étant atteint, Monsieur Martial SADDIER ouvre la séance,

Mme Patricia MAHUT a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration n'a pas validé le procès-verbal de séance de la réunion précédente du 28 janvier 2026 car il n'a pas été transmis préalablement à la réunion. Celui-ci sera approuvé lors du prochain conseil d'administration fin Mars 2023.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné et adopté à l'unanimité les délibérations suivantes et regroupées dans le Registre des délibérations annexé au présent procès-verbal :

### **DELIBERATION N°CA-RTMB-2026-22 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS**

La reprise du Tramway du Mont-Blanc interviendra au 18 mai 2026, les démarches relatives à la réorganisation des contrats liés à l'acheminement et à la fourniture d'électricité ont été engagées.

Par délibération N° CA-RTMB-2026-13 adoptée en date du 28 janvier 2026, le Conseil d'administration a approuvé l'adhésion au prochain groupement de commandes coordonné par le SYANE pour satisfaire ce besoin.

Dans l'attente d'intégrer la nouvelle consultation du groupement de commandes qui sera opérationnel en janvier 2028, le SYANE propose à titre exceptionnel un accompagnement pour la mise en œuvre d'un achat ponctuel.

Cet accompagnement concerne les prestations suivantes :

- Rédaction du cahier des charges adapté aux besoins de l'acheteur public,
- Analyse des offres.

Les premiers travaux menés avec l'appui technique du SYANE plaident pour un achat groupé avec la Régie départementale du Train du Montenvers, dont le marché actuel de fourniture et d'acheminement d'électricité prendra fin en octobre 2026.

Il est donc proposé la création d'un groupement de commandes dédié à ce besoin et organisé pour la période 2026-2027.

Selon cette option, la Régie départementale du Train du Montenvers assurera la mission de coordonnateur de ce groupement et chacune des deux Régies assurera pour ce qui la concerne l'exécution de son propre marché.

Il a été convenu de désigner des représentants de la CAO, soit 1 titulaire et 1 suppléant. Monsieur Stéphane BRASSAC était candidat pour le poste de titulaire et Monsieur François DAVIET était candidat pour le poste de suppléant. Le Président appelle aux votes :

- 19 voix « pour »
- 0 voix « contre »
- 0 abstention

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-RTMB-2026-22 ainsi que Monsieur Stéphane BRASSAC titulaire élu à la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc et Monsieur François DAVIET suppléant élu à la Commission d'Appel d'Offres permanente de la Régie départementale du Tramway du Mont-Blanc.**

## **DELIBERATION N°CA-RTMB-2026-23 : ADHESION A L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES - ANCV**

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances, au moyen d'une gamme de services et d'aides, notamment le Chèques-Vacances, qui bénéficie à 11 millions de personnes en comptant les salariés et les membres de leur famille. Les Chèques-Vacances sont attribués par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon des critères sociaux.

De plus, l'ANCV est un acteur de la vie économique et sociale :

- Les entreprises du tourisme dans les territoires accroissent l'attractivité de leur offre en acceptant les Chèques-Vacances ;
- Les collectivités territoriales renforcent leurs politiques sociales en mobilisant les aides au départ en vacances.

Par ailleurs, le Tramway du Mont Blanc est un site de forte attractivité pour les bénéficiaires de chèques vacances, puisqu'il accueille de nombreuses familles, de nombreux groupes et voyageurs issus d'offres proposées par les CSE notamment.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de valider l'adhésion avec l'ANCV afin de permettre à la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc d'encaisser des recettes via le mode de paiement « chèques vacances ».

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-RTMB-2026-23.**

## **DELIBERATION N°CA-RTMB-2026-24 : ADHESION AU SYNDICAT NATIONAL DES TELEPHERIQUES DE FRANCE (SNTF – DSF)**

Le Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF) regroupe et représente les exploitants de remontées mécaniques. En 2010, il a complété ses champs d'expertise en donnant naissance à Domaines Skiabiles de France (DSF) qui est devenue la chambre professionnelle des opérateurs de domaine skiabiles.

En tant que syndicat professionnel national, Domaines Skiabiles de France / le Syndicat des Téléphériques de France, informe et représente les entreprises de remontées mécaniques des domaines skiabiles et des UTI (Urbains, Touristiques et Industriels). Son rôle est marqué dans :

- Le champ social, il négocie la convention collective avec les syndicats de salariés ;
- Le champ technique et de la sécurité, il est l'interlocuteur des pouvoirs publics ;
- Le champ économique, juridique et environnemental, il conseille et propose ;
- Le soutien de ses adhérents dans l'aménagement des territoires en partenariat avec les collectivités sous l'autorité des maires.

Par ailleurs, il est rappelé que la « Régie départementale du Tramway du Mont Blanc », a pour objet :

- L'exploitation commerciale et technique des installations du service public du Tramway du Mont Blanc et de ses équipements connexes ;
- L'exploitation des emplacements commerciaux existants ou à créer, sur les sites du Tramway du Mont Blanc ;
- L'entretien courant des installations et l'ensemble des contrôles techniques réglementaires nécessaires ;
- La définition et la mise en œuvre de tout ou partie des investissements nécessaires à l'exploitation et plus généralement au service public du Tramway du Mont Blanc ;
- L'aménagement et le développement du service public du Tramway du Mont Blanc ;
- La gestion des relations avec les usagers du train ;
- Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou de nature à favoriser directement ou indirectement l'objet de la régie out tout objet similaire ou connexe.

Les activités principales de la régie entrant dans le champ d'action du syndicat national des téléphériques de France (SNTF et DSF), il est donc proposé au conseil d'administration l'adhésion de la régie départementale du Tramway du Mont Blanc au Syndicat National des Téléphériques de France (SNTF et DSF).

**M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-RTMB-2026-24.**

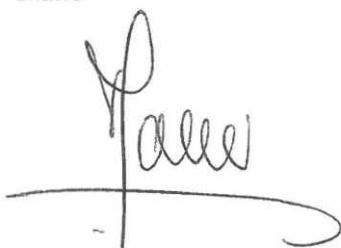
Les points délibératifs étant terminés, les élus discutent autour de questions générales de la Régie :

Le manager de transition est en cours de recrutement afin d'assurer la passation entre Grégoire CHAVANEL et le futur directeur. Les entretiens se déroulent avec le Président et 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le futur logo pour le Tramway du Mont Blanc sera partagé aux administrateurs afin de définir le logo au plus juste à la représentation du Tramway du Mont Blanc. Le souhait premier pour l'établissement du logo est de mentionner l'altitude d'arrivée. Des études graphiques ont été commandées auprès de prestataires, les propositions sont en cours d'élaboration.

**Procès-verbal de séance approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 31 mars 2026.**

**La secrétaire de séance, Administrateur de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc**



Patricia MAHUT

**Le Président du Conseil d'administration de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc,**



Martial SADDIER

Publication de la Régie départementale du Tramway du Mont Blanc

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale  
du Tramway du Mont Blanc

Rédaction : Services de la Régie

Publié le 23 avril 2026

Impression : Services du Département

Contact : Régie départementale du Tramway du Mont Blanc

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex

[admin@tramwaydumontblanc.fr](mailto:admin@tramwaydumontblanc.fr)